
TRANSPORT INTERNE DE MATIÈRES DANGEREUSES

ACCOMPLIE PAR :

- Toute personne appelée à transporter des matières dangereuses d'une pièce à une autre ou d'un étage à un autre.

ÉQUIPEMENTS REQUIS :

- Sarrau;
- Lunettes de sécurité;
- Porte-bouteilles;
- Chariot.

DÉFINITION :

- Les matières dangereuses sont définies par le SIMDUT comme étant des gaz comprimés (incluant l'azote liquide), des matières inflammables, des matières comburantes, des matières toxiques et infectieuses, des matières corrosives et des matières dangereusement réactives sous forme commerciale (produit pur) aussi bien qu'en préparation (solution-maison).

GÉNÉRALITÉS :

- L'extérieur de tout contenant de matières dangereuses doit être **exempt** de contamination.
- Pour tout déplacement d'un étage à un autre, utiliser le **monte-charge** ou un **ascenseur autorisé** pour le transport de matières dangereuses.
- Il est interdit d'utiliser les escaliers, ces derniers servent de sortie de secours en cas d'évacuation.

EXIGENCES MINIMALES :

- Le transport de matières dangereuses **doit répondre** aux exigences suivantes :



PROCÉDURE APPLIQUÉE PA-104

- Contenants de 500 mL et moins : Utilisation d'un porte-bouteilles pour 2 contenants et plus;
- Contenants de 500 mL et plus : Utilisation d'un porte-bouteilles;
- Plusieurs contenants de 4L et plus : Utilisation d'un chariot sécuritaire, les contenants en verre seront déposés dans un cabaret pouvant absorber le déversement en cas de bris.

IDENTIFICATION DES RISQUES :

- Les cabarets, les porte-bouteilles seront identifiés par les pictogrammes suivants selon la nature du risque associé aux produits transportés.



Corrosif



Inflammable



Toxique



Infectieux

IDENTIFICATION DES ASCENSEURS ET ESCALIERS



PROCÉDURE APPLIQUÉE PA-104

VOIES DE CIRCULATION :

- Comme dans le cas des ascenseurs, certains corridors ne doivent pas être empruntés lors du transport des marchandises dangereuses ou de matériaux de construction.
- Il est strictement interdit de transporter des matières dangereuses dans des zones publiques, telles que les cafétérias ou les aires de repos.
- Les manutentionnaires de marchandises dangereuses et de matériaux de construction devront s'ajuster selon les pavillons et les secteurs (ailes).
- Voici une liste de secteurs spécifiques à éviter :
 - Pavillon Roger-Gaudry :
 - Corridor du E-3 (comptoir repas);
 - Corridor du U-1 (aire de repos et de repas).
 - Pavillons Marcelle et Jean Coutu :
 - Atrium de Marcelle et Jean Coutu.
- Lorsqu'il y a une présence importante d'étudiants et/ou d'employés dans un corridor ou une aire de repos, il est recommandé d'emprunter une voie de circulation différente, si possible. De cette façon, les risques d'incidents et/ou d'accidents sont réduits.
- La collaboration de toutes les personnes impliquées, autant les manutentionnaires que les contremaîtres est nécessaire, afin de planifier des routes de manutention sécuritaires pour les usagers, surtout lors des travaux de construction.

